

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 593
34 - Hérault
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la préfecture de l'Hérault
TAXI A VENIR.

Objet : exercer l'activité de chauffeur de taxi et de chauffeur privés par une mise en commun de moyens entre les adhérents, défendre les droits de la profession et des chauffeurs par tout moyens légaux que ce soit, mettre en place des actions de promotion en soutenant des actions caritatives (par exemple) ou en organisant des manifestations, permettre aux adhérents de développer leur activités (transport de personnes, transport de malades assis, transport lié à une assistance assuré par les assurances, transport de colis et autres)

Siège social : APPARTEMENT 06 BATIMENT B, 225, rue DE LA VOIE LACTEE, 34990 Juvignac.

Site internet : <http://www.taxi-avenir.fr>.

Date de la déclaration : 18 novembre 2017.